

Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1955-12-15

Auteur : Rolland de Renéville, André (1903-1962)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Rolland de Renéville, André (1903-1962), Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1955-12-15, 1955-12-15.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15841>

Copier

Information sur la lettre

Date 1955-12-15

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 20/05/2022 Dernière modification le 28/11/2025

15 déc. 1955

Mon cher Ami

M. n'a pas à vous jurer. C'est un technicien chargé d'accomplir un travail selon certaines règles dont il n'est pas l'inventeur. C'est pourquoi vos arguments ne peuvent le concerner, mais doivent avoir le poids par la suite (s'il y a une suite) dans l'esprit de ceux qui auront à les apprécier.

Il paraît sans doute évident aux esprits habitues à réduire les faits à une sorte d'algèbre, que la caution d'un nom célèbre donné à un livre - est de nature à attirer l'attention sur ce livre, à le rendre aussitôt célèbre. Par conséquent cette caution constitue bien "l'aide et assistance" à la propagation du message qu'il contient. Je vous expose là le point de vue de ceux que vous

voulez convaincre, (même que je ne les connais pas)
afin que vous vous mettiez à leur place
que vos pages ne contiennent rien de délictueux
n'est pas la question : leur présence a eu pour effet
de mettre en valeur d'autres pages qui, elles, sont
probablement dangereuses puisque vous auriez sau-
haité les voir enfermées à clef dans un cof-
fort, me dites-vous.

En fin je vous envoie M. et serai de mon mieux.
Dans quel N° de la NRF publiez-vous
les pages de Cassilda ? Merci de penser à elle.

Affectueusement à vous

Annie